



Cgt Éduc'Action
Académie de Toulouse
FICHE DE SUIVI
PROMOTION 2013/2014

Cgt Educ'action
Pour contacter les élu-e-s académiques de la Cgt :
eluscgteductoulouse@ml.free.fr / 06.58.35.42.07
19 PLACE SAINT SERVIN – 31000 TOULOUSE

CAPA prévue : décembre 2013

**Si vous êtes « promouvable » adressez-nous cette fiche
à l'adresse indiquée ci-dessus**

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Téléphone : Email :

Adresse personnelle :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

Situation administrative (**Titulaire ou stagiaire**) :
.....

Corps :

Discipline :

Échelon actuel :

Depuis le :

Nature de la dernière promotion : **Grand choix** **Choix** **Ancienneté**

Inspection :

Note : Date : Inspecteur :

Note administrative (au 31/08/2013) : /40
Note pédagogique (au 31/08/2013) : /60
Note globale : /100

**PROMOTION
D'ECHELON 2013/2014**

**Stagiaires et Titulaires
Promouvable ou non promouvable ?
Comment le savoir ?
Attention, promouvable ne veut pas dire promu**

Pour être promouvable :

Il faut satisfaire une condition d'ancienneté dans l'échelon. L'ancienneté dans l'échelon se calcule en prenant en compte la date d'accès à l'échelon et l'éventuel reliquat d'ancienneté figurant sur le dernier arrêté de promotion.

Si la condition d'ancienneté est acquise entre 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014, alors on est promouvable.

Exemple : X a été promu au 6^{ème} échelon le 15-12-2011 avec un reliquat de 4 mois (voir arrêté d'avancement) la condition d'ancienneté pour être promu au 7^{ème} échelon est de 2 ans et 6 mois promotion au Grand Choix et 3 ans au Choix.

La condition d'ancienneté sera acquise pour le :

Grand Choix au 15-12-2011 + (2 ans 6 mois – 4 mois de reliquat) soit le 15/02/2014 : X est promouvable au Grand Choix

Choix au 15-12-2010 + (3 ans – 4 mois) soit le 15-08-2013 : X est promouvable au Choix dans la même année

La CAPA de l'année scolaire 2013/2014 traitera de la promotion de X.

Si X n'est pas promu au Grand Choix ou au Choix, X sera promu à l'ancienneté au 15/02/2014 lors de la CAPA de l'année 2014/2015.

Pour être promu au Grand Choix, il faut que la note GLOBALE de l'année PRECEDENTE permette d'être classé dans les premiers 30% du nombre des promouvables. Pour être promu au Choix; il faut être classé dans les 50% du nombre des promouvables suivant les promus au Grand Choix. Les 20% restant seront promus à l'ancienneté.

Exemple : Sur dix promouvables à un échelon, 3 seront promus au Grand Choix, 5 le seront Choix et 2 l'ancienneté (pour certains échelons, on peut être promouvable au Grand Choix et au choix, la même année) en calculant la nouvelle date de promotion éventuelle.

Votre échelon actuel		
Votre calcul	Au grand choix	Au choix
Date d'accès		
Durée tableau		
- Reliquat éventuel		
Date promotion		

Si vous êtes promouvable, nous retourner la fiche syndicale jointe au recto.

Tableau d'avancement d'échelon : rythme d'avancement dans la classe normale du corps des professeurs certifiés, agrégés, EPS, des écoles, CPE et PLP

Échelon	Grand choix	Choix	Ancienneté
- 1 ^{er} au 2 ^{ème}	3 mois	3 mois	3 mois
- 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	9 mois	9 mois	9 mois
- 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	1 an	1 an	1 an
- 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
- 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
- 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
- 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
- 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
- 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	3 ans	4 ans	5 ans
- 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
Ancienneté cumulée	20 ans	26 ans	30 ans